

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du seize décembre deux mille vingt-quatre

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 09 décembre 2024, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENT	POUVOIRS
26	8	1	8

Objet :
SOC-2 -
Conventions
d'Objectifs -
Plateforme Familles -
Adultes

PRÉSENTS : Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Noël DUPONT, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Dominique BEY, Françoise COLLET, Jacques MAIRE, Christine PIQUET, Caroline MANZONI, Fabrice BERTERA, Corinne REGLAIN, Fanny RIPPE, Laure MANDUCHER, Assad AKHLAFA, Amaury VEILLE, Freddy NIVEL, Jean-Charles de LEMPS, Jean-Michel FOUILAND, Annie ZOCCOLO, Hayet LAKHDAR CHAOUCH, Loïc MONNIER

REPRÉSENTÉS : Anne MOREL (pouvoir à Laurent HARMEL), Marie-Jo LEVILLAIN (pouvoir à Françoise COLLET), Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Antoine LUCAS (pouvoir à Michel PERRAUD), Hugo CARRAZ (pouvoir à Fatih KAYGISIZ), Christine PITTI (pouvoir à Annie ZOCCOLO), Alexandra ANTUNES (pouvoir à Jean-Michel FOUILAND), Julien MARTINEZ (pouvoir à Jean-Charles de LEMPS)

ABSENT : Philippe TOURNIER-BILLON

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Mme Fanny RIPPE est nommée secrétaire de séance.

M. Jacques VAREYON rapporteur, informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire, pour la Ville, de contractualiser avec Haut-Bugey Agglomération, l'Etat et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain qui soutiennent à hauteur de 10 000 € l'action du Centre Social Ouest « Plateforme Famille Adultes », dans le cadre de la programmation 2024 du Contrat de Ville Haut-Bugey Agglomération – Oyonnax/Bellignat. Le Conseil Départemental de l'Ain, quant à lui, co-finance cette action à hauteur de 5 000 € pour l'année 2024.

Pour ce faire, Haut-Bugey Agglomération soumet aux co-financeurs une Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2024-2026 définissant les conditions dans lesquelles ils apportent leur appui aux activités du Centre Social Ouest de la Ville d'Oyonnax, tout en assurant l'équilibre budgétaire de cette action qui :

- Propose durant l'été, aux habitants du territoire Politique de la Ville d'Oyonnax/Bellignat, des activités et des temps favorisant la mixité sociale, le vivre ensemble, et l'intergénérationnel (rupture de l'isolement des familles, adultes et séniors) ;

- Fédère et coordonne les habitants et les acteurs de terrain autour de cette dynamique territoriale de co-construction au cœur des quartiers.

Objet :
SOC-2 -
Conventions
d'Objectifs -
Plateforme Familles -
Adultes

Et ce, en lien avec les thématiques et axes majeurs définis par le cadre du Contrat de Ville Haut-Bugey Agglomération Oyonnax/Bellignat 2024-2030 autour du vivre ensemble, de l'égalité Femmes /Filles- Hommes/Garçons, de l'accès aux activités culturelles, sportives et ludiques, pour celles et ceux qui ne partent pas en vacances.

Le département de L'Ain soumet à la Ville une convention annuelle avec les mêmes objectifs.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2024-2026 qui lie la Ville d'Oyonnax à Haut-Bugey Agglomération, l'Etat et la Caisse d'Allocations Familiales pour ces trois années et les suivantes, sous réserve d'objectifs et de conditions équivalents,
- Approuve la convention annuelle d'objectifs et de moyens 2024 qui lie la Ville d'Oyonnax au Conseil Départemental de l'Ain pour l'année 2024 et les suivantes, sous réserve d'objectifs et de conditions équivalents,
- Autorise Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

Fait à Oyonnax, le 16 décembre 2024

Secrétaire de séance,

Le Maire,



Délibération certifiée exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de l'article L 2131-1
et suivants du CGCT :

- par sa présentation en Préfecture le 18 DEC. 2024
- par sa publication le 18 DEC. 2024

Le Maire

